

PROCES VERBAL

Assemblée Générale Extraordinaire 2025 2026

Le 16 janvier 2026

CDOS26 – 71 rue Pierre LATECOERE 26000 VALENCE

Présents :

- Eric-Alain PERUS – *Président CDBDA – Responsable Billard à Poches*
- Henri KROL – *Trésorier – Responsable 5 Quilles*
- Éric GOLDBACH – *Président A.B.A.U. – Responsable Carambole*
- Michel BERGER – *Responsable Juges & Arbitres*
- Nataël DUPRE-RAMBAUD – *Président Les Squales*
- Christophe ROBIN - *Président Valence Billard Club*
- Jean-Marie MATRAS – *B.C.R.P.*
- Stéphan GUILLET – *M.B.A. - Pouvoir*
- Frédéric DUPRE-RAMBAUD – *Président LBARA*

Excusés :

- David CROS – *Président MCA – Pouvoir donné à Stéphan GUILLET*

Absent :

- Frédéric BONDOUY – *A.B.A.U.*

Ordres du Jour :

- Mot du Président*
- Point rapide début saison 2025 2026*
- Evolution nombre de place disponible*
- Commission de discipline*
- Evolution tarification 2026 ...*
- Questions diverses*

71 rue Pierre Latécoère 26000 VALENCE - Courriel : comitebillard2607@gmail.com - www.comitebillard2607.org

Association Loi 1901 enregistrée à la Préfecture de Valence - N° Siret 514 495 183 00014 - Catégorie Juridique 9220 Association déclarée

ehf

Ce 16 janvier 2026, les membres du Comité Départemental de Billard Drôme Ardèche, les présidents de clubs se sont réunis sur convocation du Président du CDBDA.

L'Assemblée est présidée par M. Éric Alain-PERUS, Président de l'association.

Il est assisté de Michel BERGER, agissant en tant que secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h00.

Le président ouvre la séance à l'issue d'un rapide tour de table permettant à chacun de se présenter, notamment en raison de la présence de nouveaux participants : Stéphan Guillet (MBA) et Christophe Robin, nouveau président du VBA.

Il adresse ensuite ses remerciements chaleureux à l'ensemble des personnes présentes.

A. Mot du Président

Le Président Eric-Alain PERUS adresse ses vœux pour l'année 2026 et souligne le rôle essentiel de l'engagement des membres dans la vie du comité.

Il attire l'attention sur l'évolution des politiques publiques et des critères de financement, nécessitant une gestion plus rigoureuse et une capacité renforcée à défendre les projets du CDBDA.

Il insiste sur l'importance d'anticiper les enjeux à venir, notamment en matière de parité au sein du comité, et d'accompagner les transformations observées dans les structures fédérales et territoriales.

Le Président appelle à une évolution du comité vers davantage de proximité, d'agilité et d'ambition, en s'appuyant sur la participation active de tous.

Il conclut en rappelant que cette assemblée générale extraordinaire constitue une étape clé pour définir les orientations futures et renforcer l'action du CDBDA.

B. Point rapide début saison 2025 2026

• Licences et Clubs

Le Président, M. Eric-Alain PERUS, présente une *analyse synthétique de la situation des clubs et des licences*. Il souligne des *évolutions contrastées selon les structures*, avec des *progressions dans certains clubs et des baisses dans d'autres*, notamment chez les jeunes. Il rappelle que la *répartition par modes de jeu reste globalement stable et que le nombre de clubs demeure inchangé*.

Il insiste sur *l'impact direct de ces variations sur les recettes du comité et sur la nécessité de renforcer les actions de fidélisation, de développement et d'accompagnement des clubs*. Il réaffirme enfin *la volonté du CDBDA de suivre attentivement ces indicateurs et de soutenir les structures afin de consolider la dynamique départementale*.

• Point financier

Le Président indique que le *solde bancaire actuel s'élève à + 765,06 €*.

Il précise que la *subvention de fonctionnement du Département de la Drôme (26), d'un montant de 400,00 €, est toujours en attente de versement et qu'elle est inférieure de 100 € à celle perçue lors de la saison précédente*.

Concernant la *subvention de fonctionnement du Département de l'Ardèche (07)*, la décision est attendue pour *mars 2026*, le *montant restant à ce jour inconnu*.

Le Président informe également que le CDBDA a pris en charge les *repas des quatre jeunes participants au 5 Quilles U21* organisé au BCRP, pour un montant de *80 €*.

• Point sportif

5 Quilles :

Le *challenge individuel* est programmé pour le *samedi 18 avril 2026*, le lieu restant à confirmer.

Le *challenge par équipes*, qui remplace désormais l'épreuve en doublette, se déroulera le *samedi 6 juin 2026 au BCRP*.

Carambole :

La compétition jeunes est annulée pour cette saison en raison d'un nombre insuffisant de participants.

Concernant le *challenge individuel*, M. *Éric Goldbach*, responsable sportif Carambole, communiquera ultérieurement les informations définitives, certains points restant à finaliser.

Blackball – Compétition jeunes :

En raison du départ de plusieurs jeunes joueurs lié à leur évolution scolaire, *la compétition jeunes est temporairement suspendue*.

Cinq jeunes d'un même club demeurant engagés, *une journée de clôture* sera organisée en fin de saison afin *de finaliser ce tournoi*.

- **Site internet et application mobile du CDBDA**

Il est constaté que la plateforme actuellement utilisée, Régionsport, présente de nombreuses limites en matière d'ergonomie, de facilité d'utilisation et de gestion. Plusieurs dysfonctionnements ont été relevés, tandis que le support technique se montre lent et peu réactif face aux problèmes signalés. Par ailleurs, une augmentation tarifaire est annoncée pour la saison prochaine, ce qui n'est pas jugé acceptable pour le CDBDA.

Une solution alternative, Kalisport, est actuellement en phase de test. Cette plateforme, plus moderne, plus complète et proposée à un coût raisonnable, pourrait constituer une option viable pour le comité.

Le Président, M. Eric-Alain PERUS, invite des volontaires à rejoindre le groupe de test afin d'anticiper une éventuelle transition dès la saison prochaine.

À ce jour, l'équipe de test est composée de M. Eric-Alain PERUS, M. Yannick BELHUMEUR et M. Jérôme VIAR.

M. Michel BERGER, M. Nataël DUPRE-RAMBAUD et M. Éric GOLDBACH ont également rejoint ce groupe de travail.

Il est rappelé que d'autres membres peuvent encore se porter volontaires.

- **Point sur le vote à l'Assemblée Générale de la FFB**

Le Président présente brièvement les positions qu'il a défendues lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Billard.

Il indique avoir voté *oui* à l'approbation des comptes et du bilan de la saison 2024-2025.

Il précise s'être *abstenu* concernant le budget prévisionnel.

Enfin, il indique avoir voté *contre* l'augmentation des tarifs clubs et licences, estimant que les documents présentés ne justifiaient pas ces hausses et que celles-ci semblaient principalement destinées à financer le salaire de trois postes supplémentaires au sein de la fédération.

C. Evolution du nombre de place disponible au CDBDA

Le Président rappelle que le comité est *actuellement composé de quatre hommes et d'aucune femme*. Conformément aux statuts en vigueur, *la part féminine doit atteindre 25 %*, et cette exigence *sera portée à 50 % lors de la prochaine olympiade*, dans le cadre de l'évolution statutaire prévue.

Deux postes restent à pourvoir : secrétaire et responsable communication.

Le Président, M. Eric-Alain PERUS, propose que ces deux fonctions *soient réservées en priorité à des candidates féminines*, afin de répondre aux obligations statutaires et de favoriser une meilleure représentativité au sein du comité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président indique qu'une réunion spécifique sera organisée la saison prochaine afin d'anticiper l'évolution des statuts et de préparer l'augmentation de la part féminine au sein du comité.

D. Commission de Discipline

Le Président rappelle les dispositions du règlement disciplinaire de la Fédération Française de Billard, auxquelles le CDBDA est soumis.

La commission de discipline départementale ou interdépartementale est compétente en première instance pour traiter les infractions relevant du comité, dès lors qu'elles n'ont pas d'incidence au niveau fédéral supérieur. *En l'absence de commission départementale constituée, les dossiers sont automatiquement transmis à la commission de discipline de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.*

Afin de se conformer à ces dispositions, le Président indique avoir informé M. *Éric Goldbach*, ancien responsable de la commission de discipline et également responsable sportif Carambole, qu'il ne pouvait cumuler ces deux fonctions. *M. Goldbach a choisi de conserver son rôle au sein de la commission sportive Carambole.*

Le Président rappelle que la commission de discipline n'est pas obligatoire et qu'aucun dossier n'a été instruit depuis la création du CDBDA. *Il propose donc de décider par vote de son maintien ou de sa suppression*, les éventuelles affaires disciplinaires pouvant être transmises à la commission de discipline de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

À l'unanimité, l'assemblée vote l'abandon de la commission de discipline du CDBDA..

E. Evolution tarification 2026 ...

Le Président rappelle brièvement *qu'une évolution de la tarification est devenue nécessaire*, compte tenu du contexte économique actuel ainsi que de la volonté de *garantir la pérennité et la continuité des services proposés par le CDBDA aux clubs et aux licenciés.*

Ce point, considéré comme *l'élément central de cette Assemblée Générale Extraordinaire*, fait suite à l'Assemblée Générale du 13 septembre 2025, au cours de laquelle il avait été convenu de reporter ce sujet en AGE, notamment pour répondre à une question formulée par M. *Éric Goldbach.*

Un document présentant *cinq scénarios tarifaires* avait été transmis en amont aux clubs afin de leur permettre d'étudier les propositions et de consulter leurs membres :

- *A – Base actuelle :* Clubs 50 € / Licences 1 €
- *B – Équilibré :* Clubs 70 € / Licences 3 €
- *C – Licenciés seuls :* Clubs 50 € / Licences 4 €
- *D – Haut :* Clubs 80 € / Licences 4 €
- *E – Modéré :* Clubs 75 € / Licences 3 €

Après consultation et débat, *quatre clubs sur cinq étaient représentés* (l'ABAU ne pouvant voter) :

- **VBC :** 2 voix
 - **BCRP :** 3 voix
 - **LSQ :** 1 voix
 - **MBA :** 1 voix
- Soit un total de 7 voix.**

Le vote à main levée s'est porté sur le scénario B (Équilibré), les autres scénarios étant écartés de fait.

Résultats :

- **VBC :** Abstention
- **BCRP :** Pour
- **LSQ :** Pour
- **MBA :** Pour

Le scénario B est adopté à la majorité et entrera en vigueur dès la saison 2026-2027.

Stéphan Guillet (MCA) interroge le Président sur l'absence d'augmentation tarifaire depuis la création du comité en 2009.

Le Président, M. Eric-Alain PERUS, rappelle qu'historiquement le CDBDA était le CDBD, limité au département de la Drôme, et que les services proposés par le comité ont significativement évolué au cours des deux dernières années. Il n'était donc pas nécessaire auparavant d'envisager une révision tarifaire.

Éric Goldbach, Président de l'ABAU et responsable Carambole, précise que s'il avait eu la capacité de voter, il aurait exprimé un vote contre toute augmentation, conformément à l'avis des membres de son club.

F. Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ensemble des ordres du jour étant épuisés, la séance est levée à 21h00

Eric-Alain PERUS
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
de BILLARD
PRÉSIDENT du CDBDA
DRÔME - ARDECHE
71 rue Pierre LATECOERE
26000 VALENCE
comitebillard2607@gmail.com

